



PREFET DE L'ARDECHE

Cabinet du Préfet
Service des Sécurités
Bureau Interministériel de Protection Civile
pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr
Standard : Tél 04 75 66 50 00 – Fax 04 75 64 03 39

BORDEREAU D'ENVOI

BUREAU INTERMINISTERIEL DE PROTECTION CIVILE

DATE ET HEURE DE REMISE : 25/06/2019 à 14H00

DESTINATAIRES :

Pour attribution : Groupement de gendarmerie- DDSP – DDT- DDCSPP - DSSEN - Direction départementale de l'enseignement catholique (DDEC) - Conseil Départemental, Maires des communes du (des) bassin(s) concerné(s) – BRECI (Bureau Communication préfecture)

Pour information : Sous-préfectures-SDIS –ATMO

OBJET : POLLUTION ATMOSPHERIQUE
PROCEDURE « INFORMATION-RECOMMANDATION »
P.J. : Communiqué du 25/06/2019 à 13h30. (consultable sur [https://www.atmo-
auvergnerhonealpes.fr/pollutions](https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions))

REFERENCE : Arrêté préfectoral N°07-2018-03-09-002 du 09 mars 2018

Le niveau « information et recommandation » du dispositif inter-préfectoral relatif à la pollution atmosphérique est activé dans le bassin de la Vallée du Rhône pour le polluant ozone, au minimum pour les prochaines 24 heures.

→Les services suivants sont chargés de rediffuser le communiqué joint :

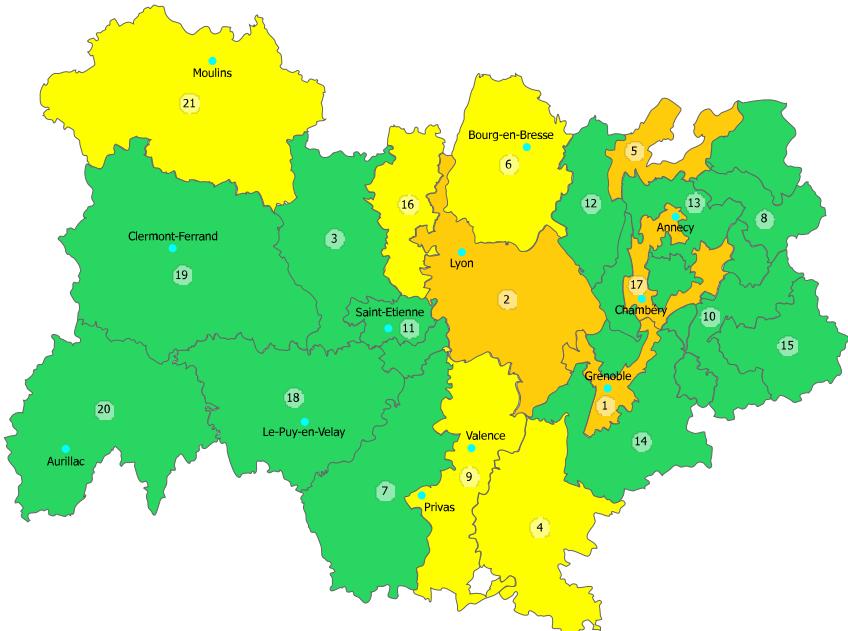
- **Maires** : à la population et aux établissements de leur commune (crèches, halte-garderie publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants, etc.),
- **Conseil Départemental** : aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental,
- **GGD07 et DDSP** : à la Région de Gendarmerie et DZCRS
- **DDT** : à la chambre d'agriculture et gestionnaire de réseau routier National
- **DDCSPP** : aux associations et clubs sportifs,
- **DSSEN et DDEC** : aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire et Rectorat,
- **DT ARS** : aux établissements de soins recevant des personnes sensibles, insuffisants respiratoires,
- **BRECI-BUREAU COMMUNICATION PREFECTURE** : aux médias et sur le site de la préfecture.

Vous êtes invités à signaler au BIPC pendant les heures ouvrées et, en dehors, au permanent de gestion de l'évènement (via le standard de la Préfecture), tout incident ou difficulté lié à cette pollution.

Vous serez tenus informés en cas d'évolution du dispositif (levée ou passage au niveau « alerte »).

**Pour le Préfet,
Le chef du bureau interministériel de protection civile**

➤ Vigilance



Bassin(s) d'air concerné(s)
par une vigilance
(Département(s))

Polluant(s)
en cause

Prévision de
seuil dépassé
en µg/m³

1	Bassin grenoblois (38)	O3	180
2	Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69)	O3	180
4	Est Drôme (26)	O3	180
5	Bassin lémanique (01-74)	O3	180
6	Ouest Ain (01)	O3	180
9	Vallée du Rhône (07-26)	O3	180
16	Zone des Coteaux (69)	O3	180
17	Zone urbaine Pays de Savoie (73-74)	O3	180
21	Allier (03)	O3	180

■ Pas de vigilance particulière

■ Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

■ Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

■ Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

➤ Commentaire de la situation et de l'évolution

Aujourd'hui et les prochains jours, les conditions caniculaires persistantes seront favorables à une hausse des concentrations d'ozone, avec un risque accru de dépassement du seuil d'information et de recommandations. Par conséquent, une vigilance orange est activée dès aujourd'hui sur le bassin grenoblois, la bassin lyonnais nord Isère, le bassin lémanique et la zone des Pays de Savoie sur prévision de dépassement de seuil sur cette journée et celle de demain. Une vigilance jaune est activée sur la zone des Coteaux, l'Est Drôme, la Vallée du Rhône, l'Allier et l'Ouest de l'Ain sur prévision de dépassement de seuil sur la journée de demain.

Aucune amélioration n'est donc prévue dans les jours à venir. La qualité de l'air aura même tendance à se dégrader progressivement et de nombreux territoires pourraient enregistrer des dépassements du seuil d'information pour l'ozone.

A signaler par ailleurs, une possible augmentation des taux de particules mardi et mercredi, des particules sahariennes pourraient gagner une grande partie de la France. Enfin, les indices allergo-polliniques sont élevés en ce moment (4 voire 5/5) sur quasiment tous les sites de surveillance de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type estival

➤ Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Population générale



Limitez vos activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Evitez de vous exposer aux produits nocifs



Continuez d'aérer votre domicile

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Personnes sensibles et vulnérables



L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h



Evitez les activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Evitez de vous exposer aux produits nocifs

➤ Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide



Evitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Evitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes